



Décision de radiodiffusion CRTC 2005-209

Ottawa, le 20 mai 2005

The Bay St. George South Area Development Association
McKay's (Terre-Neuve-et-Labrador)

Demande 2005-0444-0

Délai de mise en exploitation

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par The Bay St. George South Area Development Association afin de proroger la date de mise en exploitation de l'entreprise de programmation de radio FM à McKay's, autorisée par *Station de radio communautaire à McKay's*, décision de radiodiffusion CRTC 2003-158, 16 mai 2003.
2. La licence de cette entreprise ne sera émise que lorsque la requérante aura informé le Conseil par écrit qu'elle est prête à en commencer l'exploitation. L'entreprise doit être en exploitation le plus tôt possible et, quoi qu'il en soit, au plus tard le 31 mars 2006, à moins qu'une demande de prorogation ne soit approuvée par le Conseil avant cette date. Afin de permettre le traitement d'une telle demande en temps utile, celle-ci devrait être soumise au moins 60 jours avant cette date.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>